

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 19 FEVRIER 2026

DELIBERATION N° 26-02-010

Programme TETE

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf février à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Date de convocation : 11 février 2026

Date d'affichage : 11 février 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

ROUGEAUX Jean-Pierre - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - MAGNIN Carine
- GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - FEUTRIER Stéphanie - RETORNAZ
Lénaïck - GRANGE Michel - GIRAUD Nicolas - ROCHARD Sophie

Représenté : 1

MARTIN Jean-Marie (donne procuration à MAGNIN Carine)

Absents : 3

RETORNAZ Dominique - CLAPPIER Pascal - POIROT Marie

Secrétaire de séance :

MAGNIN Carine

Rapporteur :

Natacha Rivas, adjointe au maire.

Je vous rappelle que depuis juin 2017, le ministère de la transition écologique et solidaire a institué la notion de transition. La transition désigne « un processus de transformation au cours duquel un système passe d'un régime d'équilibre à un autre ». Appliquée aux territoires, elle se caractérise par une adaptation à la fois progressive et profonde de leur système de ressources sur le long terme, qui touche simultanément les secteurs économiques, écologiques et socio-culturels.

A Valloire, les effets du changement climatique sont perceptibles un peu plus chaque année (hausse des températures moyennes, diminution progressive de l'enneigement, etc). Les projections climatiques établies par les scientifiques pour les prochaines décennies obligent les élus et les acteurs locaux à s'interroger sur la viabilité financière du domaine skiable à long terme et l'avenir du tourisme hivernal qui est la locomotive économique du territoire.

Le changement climatique n'affecte pas uniquement les ressources économiques, mais également le bon fonctionnement des écosystèmes naturels qui portent de nombreux enjeux pour la population permanente et touristique de Valloire (régulation de la quantité et qualité d'eau, formation et protection des sols, protection contre les aléas naturels, production d'énergie, alimentation humaine et animale, paysages inspirants, expériences physiques et psychologiques, soutien identitaire avec espèces animales et végétales emblématiques, ...). Ces enjeux sont d'autant plus importants pour les visiteurs aujourd'hui, qui s'orientent de plus en plus vers des pratiques responsables, plus respectueuses de l'environnement et connectées avec la nature.

Le programme Territoire Engagé pour la Transition Écologique (TETE), porté par l'ADEME, constitue un cadre structurant permettant aux collectivités de définir, piloter et évaluer une stratégie globale et systémique de transition écologique à l'échelle de leur territoire.

Ce dispositif repose sur une démarche volontaire d'amélioration continue et s'applique de manière transversale à l'ensemble des politiques publiques locales, notamment en matière d'énergie-climat, de mobilités, d'aménagement du territoire, de tourisme, de biodiversité, de sobriété foncière et de gouvernance.

C'est dans ce contexte marqué par les effets du changement climatique, la dépendance historique du territoire au modèle hivernal, l'évolution des attentes des habitants et des vacanciers, ainsi que les contraintes croissantes sur les ressources publiques, que la commune de Valloire souhaite structurer et renforcer son engagement en faveur de la transition écologique.

Ainsi, en 2025, la commune de Valloire a engagé l'élaboration de la stratégie Valloire 2040, également intégrée dans la démarche Flocon Vert, visant à anticiper et accompagner les effets du changement climatique et à renforcer la résilience du territoire à long terme. Cette stratégie repose sur des objectifs chiffrés pour chacune des thématiques abordées et s'articule autour de quatre axes stratégiques majeurs, identifiés comme prioritaires pour accompagner la transformation progressive et globale du territoire face au changement climatique.



Cette feuille de route sera intégralement intégrée au tableau de bord via la plateforme de gestion du programme TETE. Ce tableau de bord constitue l'outil de pilotage centralisé de la transition du territoire, permettant de suivre l'ensemble des objectifs, actions et sous-actions issus de la stratégie, ainsi que les indicateurs associés, et d'en mesurer l'efficacité dans le temps.

Cette feuille de route sera intégralement intégrée au tableau de bord via la plateforme de gestion du programme TETE. Ce tableau de bord constitue l'outil de pilotage centralisé de la transition du territoire, permettant de suivre l'ensemble des objectifs, actions et sous-actions issus de la stratégie, ainsi que les indicateurs associés, et d'en mesurer l'efficacité dans le temps.

L'adhésion au programme TETE permettra à la commune :

- d'évaluer objectivement sa situation et ses marges de progression sur toutes les thématiques,
- de structurer une stratégie de long terme cohérente et transversale,
- de formaliser un plan d'actions opérationnel assorti d'indicateurs de suivi,
- de sécuriser les choix stratégiques et d'investissement dans la durée,
- d'obtenir une labellisation (a minima 2 étoiles) reconnaissant la trajectoire engagée de la commune vers la transition écologique, grâce à l'accompagnement d'un conseiller TETE sur une durée de quatre ans ;
- de bénéficier de cet accompagnement méthodologique et stratégique, subventionné par l'ADEME à hauteur de 70 %, afin de sécuriser et structurer la démarche jusqu'à la labellisation.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 12 février 2026, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la nécessité pour la commune de Valloire d'anticiper les effets du changement climatique et d'adapter durablement son modèle de développement,
Considérant l'intérêt du programme Territoire Engagé pour la Transition Écologique (TETE) comme outil structurant de pilotage et d'évaluation des politiques publiques locales,
Vu l'avis de la Commission finances, administration générale, développement durable et communication en date du 12 février 2026,
Où l'exposé de Madame Natacha Rivas,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'engager la commune de Valloire dans le programme Territoire Engagé pour la Transition Écologique (TETE) porté par l'ADEME,
- d'inscrire cette démarche en cohérence avec la stratégie Valloire 2040 et les autres politiques communales en matière de transition écologique,
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches et signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette démarche.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire
Transmission en Préfecture : 23/02/2026

Publication : 23/02/2026

Valloire, le 23/02/2026

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

